

LA FIBRE POUR LES ENTREPRISES

Le Réseau d'Initiative Publique déployé par notre délégataire Val de Loire Fibre n'est pas seulement destiné aux particuliers. Val de Loire Fibre propose aux FAI (Fournisseurs d'accès à Internet) un catalogue de services très varié que ces derniers proposent ensuite à leurs clients professionnels. Il permet de répondre à tous les besoins, quelle que soit la taille de l'entreprise ou la qualité de service souhaitée. Les structures publiques et les associations sont également directement concernées par ces offres professionnelles.

La fibre optique change la donne !

Le très haut débit abolit les distances. Les entreprises ont donc tout à gagner avec la fibre optique qui va leur permettre de développer leur activité et leur compétitivité.

 **Échanges ultra rapides de données**
pour une productivité accrue et bande passante quasi illimitée qui s'adapte à la croissance des besoins en données.

 **Fiabilité accrue** : moins de risques de pannes par rapport aux connexions traditionnelles.

 **Flexibilité et évolutivité** : personnalisation facile et expansion sans contraintes.

 **Réduction des coûts à long terme** : moins d'entretien et de mises à niveau par rapport aux infrastructures obsolètes.

 **Efficacité opérationnelle**, performances commerciales et image positive : réduction des temps d'attente, amélioration des processus internes.

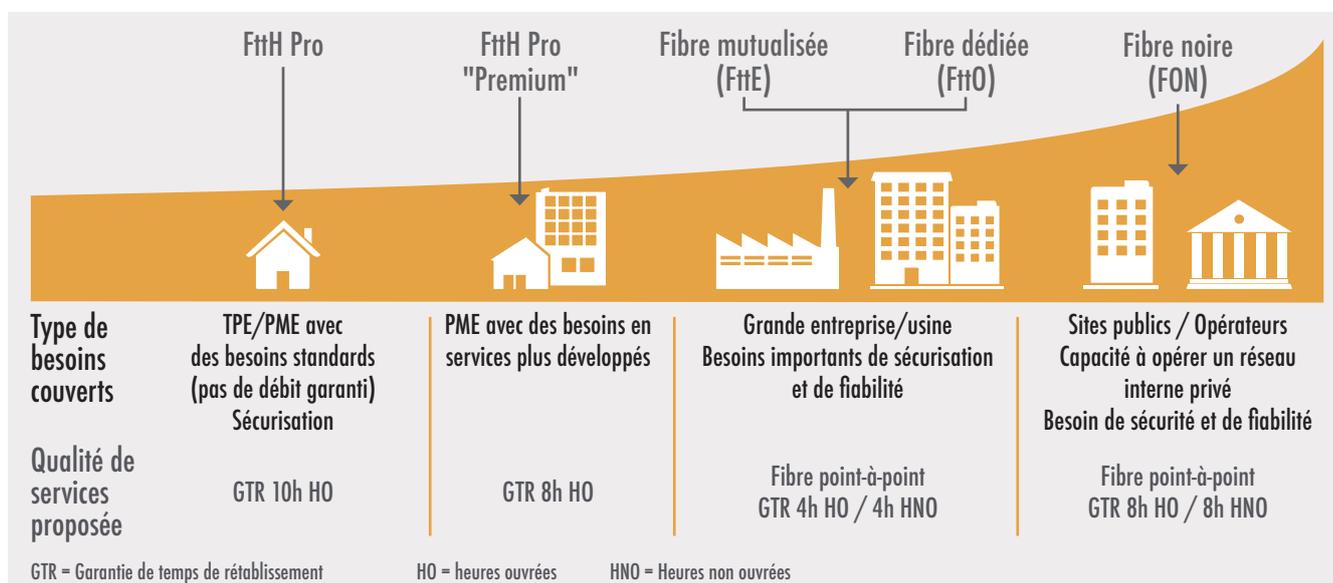
 **Nouvelles technologies**, transition digitale et innovations...

 **Accès au cloud computing** : services informatiques en ligne (stockage de données, logiciels, services...)

 **Travail à distance** : facilité et qualité de communication : visio-conférences, télétravail, travail collaboratif, formations à distance...

Ces nouveaux usages, services ou méthodes de travail permettent aux entreprises de partir à la conquête de nouveaux marchés tout en rationalisant le coût de leur budget télécoms !

Tour d'horizon des offres disponibles



L'OFFRE FTTH (Fiber to the Home)

Les offres FttH de type "Grand Public" peuvent convenir à certains professionnels comme des artisans, commerçants, professions libérales ou indépendants... Elles ont l'avantage d'être très compétitives. Attention, ces offres qui ciblent principalement les particuliers n'intègrent ni débit garanti ni délai de rétablissement en cas de panne. La sécurisation peut se faire par une solution de secours en 4G/5G ou par satellite.

LES OFFRES FTTH PRO

Ces offres sont construites sur le même réseau que celui qui dessert les particuliers et sont adaptées aux TPE/PME avec des besoins standards ou plus développés. L'offre FttH Pro intègre un niveau de GTR (Garantie de Temps de Rétablissement) sous 1 ou 2 jours ouvrés en cas de panne et éventuellement un débit garanti en option.

LES OFFRES FTTE (Fiber to the Enterprise)

Ces offres utilisent également le réseau mutualisé avec les autres usages mais passent par des équipements qui leur sont spécifiques et qui permettent de proposer une offre très qualitative à un coût compétitif.

Ces offres sont véritablement à tiroirs et s'adaptent à toutes les structures avec des besoins forts en termes de fiabilisation ou de sécurisation :

- des tranches de débits garantis de 20 Mbit/s à 1 000 Mbit/s.
- une GTR de 4 heures en jours et heures ouvrés et en option 24 heures sur 24.
- des durées d'engagement de 12 à 36 mois.

LES OFFRES

LES OFFRES FTTO (Fiber to the Office)

L'offre FttO est une offre de fibre réellement dédiée aux entreprises ayant un fort besoin de fiabilité. Les niveaux de débits et de garanties sont identiques aux offres FttE. Cette fois, l'entreprise est directement raccordée au NRO (Noeud de raccordement optique) le plus proche. Les frais de raccordement et les coûts d'abonnement peuvent cependant être plus élevés que ceux des offres FttE. En effet, des travaux spécifiques et non mutualisés peuvent être nécessaires.

LES OFFRES FON (Fibre Optique Noire)

Une offre FON, c'est l'interconnexion de deux sites avec une fibre optique qui n'est pas éclairée ou activée. Charge au client final d'installer et d'opérer ses propres équipements électroniques. Il peut également faire appel à un intégrateur spécialisé. À noter que cette offre peut être souscrite sous forme de location ou sous forme de droit d'usage forfaitaire payable à la mise en service.

Mais quel est le coût d'une offre entreprise ?



Pour les entreprises, le montant des abonnements varie entre quelques dizaines d'euros et quelques centaines d'euros en fonction de plusieurs critères :

- type d'offre
- garantie de rétablissement demandée
- niveau de débit garanti pour les offres concernées
- durée d'engagement

En fonction de l'offre souscrite et de la politique de l'opérateur, les frais de raccordement peuvent être :

- proposés dans un devis intégrant des Frais de Raccordement et/ou des Frais d'Accès
- offerts dans le cas de souscription à de nombreux services : téléphonie fixe et mobile, cloud...
- répercutés sur l'abonnement mensuel.

Un seul mot d'ordre, consulter plusieurs opérateurs commerciaux et comparer les offres !



Pour aller plus loin

Le régulateur des télécoms, l'Arcep, a publié un guide pratique pour les TPE et PME : "choisir ses offres internet, téléphonie fixe et mobile"

https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/guide-pratique-telecom-tpe-pme_juin2019.pdf

La page dédiée de notre délégataire Val de Loire Fibre propose des témoignages et liste les différents opérateurs partenaires présents sur le réseau :

<https://www.valdeloirefibre.fr/entreprises/>